

DIFFUSION RESTREINTE

TD_KIGALI_1994_00080.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

1

A7000000014203D1460050-14T\000=3-DS

-4DAM

-CM5 CMB PR3 PR4 2MDH 2SAH 2CEL 3NU 2DJ 3STR CMC CM4 PR5 2DIP

- DIFF

TD KIGALI 80

LE 25 JANVIER 1994

KGLI LE 25/01/94 A 18H45

URGENT

CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE

ORIGINE : L'AMBASSADEUR

NB : DISTRIBUTION SERVICE

AD DIPLOMATIE 80

CQ ARMEES PARIS 14

CQ BUJUMBURA 16

CQ ACTION HUMANITAIRE 9

NB : CEL - SAH - NU - DAM - CMB - CM5 - PR4 - PR5

NB : ACTION HUMANITAIRE POUR MDH

TXT

CQ MINDEFENSE PARIS 16

CQ MINCOOP PARIS 37

CQ DFRA GENEVE 3

OBJET : VISITE AU RWANDA DU MINISTRE DELEGUE A L'ACTION
HUMANITAIRE ET AUX DROITS DE L'HOMME. ASPECTS
HUMANITAIRES.

RESUME : LE RWANDA DOIT FAIRE FACE AUX PROBLEMES POSES PAR LES
DEPLACES, LES REFUGIES ET LA FAMINE. LES NOMBREUSES DIFFICULTES QUI
SE PRESENTENT DANS LES PROCHAINS MOIS NE POURRONT ETRE RESOLUS QUE
DE FACON GLOBALE ET DANS LE CADRE DES ACCORDS DE PAIX.

=0=-

LE MINISTRE SE REND DANS UN PAYS QUI, DEJA ACCABLE PAR DE
NOMBREUX PROBLEMES STRUCTURELS QUI EN FONT L'UN DES PLUS PAUVRES DU
MONDE, DOIT AUJOURD'HUI FAIRE FACE A UNE SITUATION D'URGENCE LIEE A
TROIS EVENEMENTS DISTINCTS.

LA GUERRE DECLENCHEE PAR LE FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS A EU
POUR CONSEQUENCE LA FUITE DE 350.000 PERSONNES, QUI VIVENT DANS DES
CONDITIONS D'EXTREME PRECARITE DEPUIS OCTOBRE 1990. 600.000 AUTRES,
QUI AVAIENT FUI L'OFFENSIVE DE FEVRIER 1993, ONT REGAGNE LEURS
COLLINES AU COURS DE CES DERNIERS MOIS MAIS RESTENT TRIBUTAIRES DE
L'AIDE INTERNATIONALE TANT QUE DES CONDITIONS DE VIE NORMALES
RESTERONT IMPOSSIBLES DANS LEUR REGION D'ORIGINE.

EN OCTOBRE DERNIER, LA TENTATIVE DE COUP D'ETAT AU BURUNDI A
ENTRAINE UN FLUX DE REFUGIES DANS LE SUD DU PAYS - QUI AVAIT ETE
EPARGNE PAR LA GUERRE - ESTIME AUJOURD'HUI PAR LE HCR, APRES
RECENSEMENT, A 273.000.

ENFIN, UNE GRAVE SECHERESSE EST VENUE AGGRAVER LA SITUATION DE
PENURIE ALIMENTAIRE. CARITAS ESTIME AUJOURD'HUI A 1 MILLION LE
NOMBRE D'HABITANTS FRAPPES PAR LA FAMINE.

LA FRANCE EST RESTEE AUX COTES DU RWANDA PENDANT TOUTE CETTE
PERIODE. NOTRE AIDE AUX DEPLACES DE GUERRE, QUI ETAIT DE 355.000 FF
EN 1992, A ATTEINT 12,6 MF EN 1993 (Y COMPRIS L'AIDE ALIMENTAIRE DE
2 MF QUI SERA ACHEMINEE VIA LE PAM). L'AIDE AUX REFUGIES DU BURUNDI
ATTEINT D'ORES ET DEJA 4,5 MF ENVIRON.

PAR AILLEURS, DE NOMBREUSES ONG FRANCAISES (MSF, MDM, PSF,
AICF...) TRAVAILLENT DANS LES CAMPS DE DEPLACES ET DE REFUGIES.

PLUSIEURS QUESTIONS DEVRAIENT SE POSER DANS LES PROCHAINS
MOIS.

LA PREMIERE CONCERNE LES REFUGIES BURUNDAIS. CEUX-CI, QUI
CONTINUENT D'ETRE VICTIMES DANS LES CAMPS D'UNE SEVERE MALNUTRITION,
ENVISAGENT DE PLUS EN PLUS DE RENTRER DANS LEUR PAYS. SELON LE HCR,

DIFFUSION RESTREINTE

266

DIFFUSION RESTREINTE

TD_RIGALI_1994_00080.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

2

LE MOUVEMENT DE RETOUR, SANS ETRE ENCORE MASSIF, SERAIT PERCEPTIBLE ET DEVRAIT S'ACCELERER EN RAISON DE LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE ET DE L'APPROCHE DE LA SAISON CULTURALE.

S'IL NE S'AGIT PAS DE FORCER CE RETOUR AVANT QUE LES CONDITIONS EN SOIENT REUNIES, IL DEVRAIT CEPENDANT ETRE CLAIREMENT INDIQUE AU HCR QUE C'EST DANS LA PERSPECTIVE DE CE RETOUR QU'IL CONVIENT DE TRAVAILLER.

LE DEUXIEME POINT CONCERNE LES DEPLACES. CEUX-CI ONT DEJA PASSE PLUS DE TROIS ANS DANS LEURS ABRIS ET SONT D'AUTANT PLUS PRESSES DE RENTRER QUE DES RUMEURS FONT ETAT DE LA POSSIBILITE DE VOIR DES REFUGIES VENUS D'OUNGANDA S'EMPARER DE LEURS TERRES. UN TEL FAIT, S'IL ETAIT CONFIRME -CE QUI N'EST PAS LE CAS A L'HEURE ACTUELLE- SERAIT POTENTIELLEMENT EXPLOSIF. MAIS UN RETOUR DES DEPLACES DANS LES CONDITIONS PRESENTES, AVANT DEMINAGE ET ALORS QUE LA ZONE RESTE ENTIEREMENT CONTROLEE PAR LE FPR, SANS ACCORD AVEC LE GOUVERNEMENT RWANDAIS SUR L'ADMINISTRATION DE CETTE ZONE, NE PARAÎT PAS POSSIBLE. SEULES LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS DE LA TRANSITION ET L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ACCORD D'ARUSHA PERMETTRONT DE REGLER CE PROBLEME.

ENFIN, LA QUESTION DES REFUGIES RWANDAIS VIVANT A L'EXTERIEUR DU PAYS RESTE UN POINT TRES DELICAT. LES ACCORDS D'ARUSHA DONNENT UNE DEFINITION TRES FLOUE DE CES REFUGIES : OUTRE LES PERSONNES POSSEDANT DES DOCUMENTS DU HCR, EST REFUGIE RWANDAIS 'TOUT RWANDAIS QUI SE DECLARE REFUGIE RWANDAIS MAIS N'EST PAS ENREGISTRE AU HCR'. PLUSIEURS PROBLEMES SE POSERONT DONC : LE NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES (ENVIRON 500.000 PERSONNES SELON LES CRITERES DU HCR, 2 MILLIONS POUR LE FPR), LE SORT DE CEUX QUI NE SOUHAITERONT PAS RENTRER AU RWANDA, POUR LESQUELS UNE NEGOCIATION AVEC LES PAYS VOISINS SERA NECESSAIRE, LES MODALITES DE RAPATRIEMENT DES REFUGIES QUI SOUHAITENT REGAGNER LE RWANDA, POUR LESQUELS LES DISPOSITIONS DES ACCORDS D'ARUSHA DEVRONT ETRE RESPECTEES (LE FPR, APRES AVOIR PROTESTE CONTRE LA DELIVRANCE DE LAISSEZ-PASSER AUX REFUGIES, POURTANT PREVUE PAR LES ACCORDS, SEMBLE AUJOURD'HUI VOULOIR ACCELERER LE RETOUR DES RWANDAIS RESIDANT AU BURUNDI, QU'IL ESTIME MENACES).

EN CONCLUSION, DEUX POINTS DOIVENT ETRE SOULIGNES : D'UNE PART, L'ENSEMBLE DE CES PROBLEMES DOIT ETRE CONSIDERE DE FACON GLOBALE. LES DEPLACES SUIVENT DE TRES PRES L'AIDE APPORTEE AUX REFUGIES ET TOUT SENTIMENT QU'ILS POURRAIENT AVOIR QUE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE SE DESINTERESSE DE LEUR SORT AU PROFIT DES SEULS REFUGIES AGGRAVERAIT ENCORE UNE TENSION DEJA FORTE. PAR AILLEURS, LE CONTEXTE DE FAMINE QUI SEVIT ACTUELLEMENT DANS PLUSIEURS PREFECTURES DU PAYS NE PERMET PAS DE S'OCCUPER DES SEULS DEPLACES ET REFUGIES EN IGNORANT LA SITUATION DRAMATIQUE DANS LAQUELLE SE TROUVE LE RESTE DE LA POPULATION.

D'AUTRE PART, LA RACINE DE CES PROBLEMES EST D'ABORD POLITIQUE. LES AUTORITES RWANDAISES COMME LE FPR NE PEUVENT PAS COMPTER TOUJOURS SUR L'AIDE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE SANS FAIRE EUX-MEME SANS RETARD LES EFFORTS NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS DE TRANSITION ET A L'APPLICATION DE L'ACCORD DE PAIX./.

MARLAUD

DIFFUSION RESTREINTE